

MAÎTRE D'OUVRAGE

URBAN OUEST  
Le Pas des Haies  
44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES  
Tél : 06.70.48.90.73  
Email : urbanouest@gmail.com

PORT-LOUIS (56290)  
" Résidences CELT'YS II "

PLAN DE VENTE

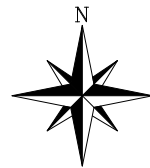
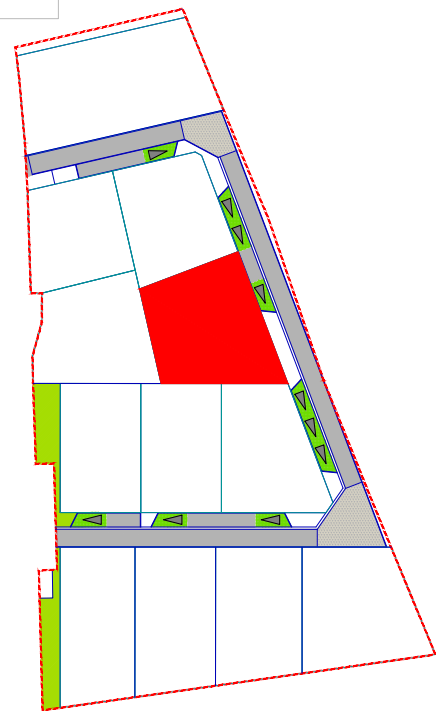
LOT n°4

Plan de Situation (sans échelle)



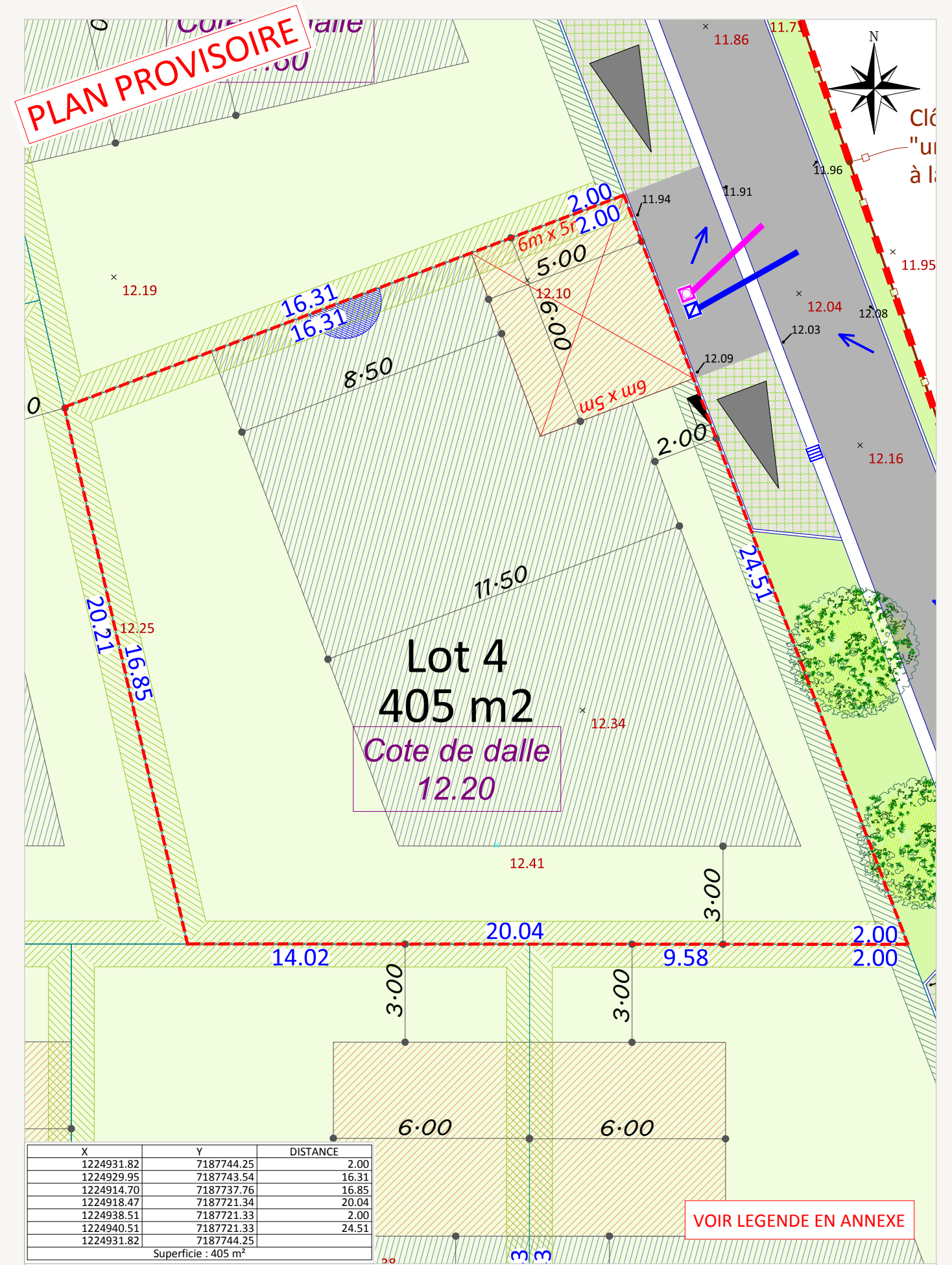
Surface	405 m <sup>2</sup>
Surface plancher	200 m <sup>2</sup>
Cadastre	BC
Servitude	NON
N° permis d'aménager	PA 056 181 17 L0005
Date de l'arrêté	04/05/2018
Dossier	17204-PDV

Plan de Localisation (sans échelle)



**AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS**

1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
2. L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
4. Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
6. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
7. Les superficies des lots sont donnés à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.



Rattachement planimétrique: RGF93 CC47

Rattachement altimétrique: IGN69

Echelle: 1/150

Date d'édition: 24/05/2018